

LES MAIRES de Vars

Seconde partie

Avant de faire connaissance avec les maires du vingtième siècle, une précision est à apporter quant aux diverses élections de Pierre-Charles Peuchaud. En 1888, le conseil municipal, élu au suffrage universel, procède à l'élection du Maire, le 20 mai P-C PEUCHAUD recueille 9 voix contre 7 données à J-A Desmoulin. En 1892 une nouvelle élection a lieu, les deux candidats se retrouvent au 3^e tour à égalité et P-C PEUCHAUD est réélu au bénéfice de l'âge (et non nommé).

A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés. 16

Majorité absolue (2) 9

Ont obtenu . . . } M. Peuchaud Pierre Charles (3) huit 8 voix ((4) 8)
M. Desmoulin Jean huit 8 voix (8)
M. voix ()
M. voix ()

M. (5) () ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

3^e TOUR DE SCRUTIN (6)

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 16

Ont obtenu . . . } M. Peuchaud Pierre Charles (3) huit 8 voix ((4) 8)
M. Desmoulin Jean huit 8 voix (8)
Bulletins blancs ou nuls

M. Peuchaud Pierre Charles (3) ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Extrait « élection du maire 1892 »

Eugène MAUDET, propriétaire à Couziers, assumera les fonctions de maire du 10 mars 1895 au 30 avril 1906. Avec ses municipalités successives, il aura à cœur d'effectuer des travaux conséquents dans l'église mais aussi de construire un logement pour l'institutrice dans l'ancienne mairie et de lancer l'étude pour la construction de l'école de Couziers.

Auguste TETAUD ou TESTAUD (selon les documents), demeurant à Fonciron, lui succède en 1906, Vars compte 1 557 habitants, 16 conseillers municipaux et 557 électeurs.

Peu de temps après, le 17 mai 1908 Léon COURTIN, habitant Rouhénac, prend ses fonctions. Il conduira la construction de l'école de Couziers et veillera à l'entretien des chemins vicinaux pour rejoindre le Portal à la Rivière notamment mais aussi le chemin de Cervolles (Servol), de Fonsazy à la gare, ou encore de Nitrat à la gare, lequel chemin causa beaucoup de tracas pour sa réalisation.

En 1912 et 1917, les élections reconduisent Léon COURTIN mais le 18 octobre 1919, il cédera sa place à nouveau à Auguste TETAUD pour 6 ans. Ce sera ce dernier qui inaugurera le monument aux morts érigé Aux Enfants Morts pour La France.

En 1924, le conseil municipal donne la majorité par 7 voix à M. Tétaud mais il refusera. Un second tour conduira M. Gabriel GUITARD de Pétouret à prendre les fonctions de Maire. Il renouvellera 2 fois son mandat d'élus et verra s'installer l'électricité sur la place publique et le nouveau

pont-bascule de 10 tonnes près de l'école, l'ancien est alors installé à Couziers.

M. Guitard démissionne le 8 décembre 1936, Auguste TETAUD reprend alors les fonctions de maire jusqu'aux élections de 1937. Cette fois le conseil municipal donne la majorité des voix à Léon Courtin qui renonce pour raison de santé. Au 2^{ème} tour, Auguste TETAUD recueille à nouveau une majorité de voix et se retrouve à la tête d'un conseil municipal de 13 membres cette fois, la population ne comptant plus que 1166 habitants et 472 électeurs.

Aux élections de 1942 provoquées par la démission d'Auguste Tétaud, c'est André CLANCHE qui officiera pour 2 années. Il entérinera la suppression de l'octroi perçu auprès des commerçants lors des foires et marchés. (loi n° 379 du 2 juillet 1943 portant suppression de l'octroi)

Le 8 Octobre 1944, Odile LIZOT alors présidente de « l'Association d'éducation populaire et de retour à la terre » est élu maire. On lui doit, entre autre, une belle animation dans le village : le cinéma. Il démissionnera le 11 février 1945.

André CLANCHE est de nouveau élu le 20 mai 1945 mais pour cause d'inéligibilité (raison non mentionnée dans le procès-verbal), le 5 août de la même année, c'est Gaston CLERFEUILLE qui assumera la fonction de maire. Lors du scrutin d'octobre 1947, Gaston CLER-

FEUILLE conserve son fauteuil de maire. Les 12 conseillers qui l'entourent ont été élus par 665 votants sur 809 électeurs, en effet depuis 1944 les femmes ont acquis le droit de vote. Durant son mandat, les halles se transforment en salle des fêtes sous la houlette d'un comité des fêtes très actif et un enseignement postscolaire est mis en place pour les adultes volontaires.

Après la démission de Monsieur Clerfeuille pour raison de santé, Edmond PETIT sera élu en 1951, le 28 juillet.

Les élections municipales d'avril et mai 1953 puis de mai 1959 et de mars 1965 reconduisent Edmond PETIT dans ses fonctions. Durant ses mandats, on verra arriver le réseau d'eau potable sur le village ainsi que la construction d'un bureau de poste. Des projets de cantine, de classes supplémentaires (38 à 43 élèves par classe), d'école maternelle, de terrain de football plus adapté sont en réflexion. On agrandira aussi une première fois le cimetière et le remembrement modifiera beaucoup de chemins ruraux.

Le 28 mars 1971, le conseil municipal élu lors des élections des 14 et 21 mars choisit René MARCHIVE pour maire. Il sera reconduit dans ses fonctions en 1977 puis en 1983 et en 1989. La construction d'une cantine, d'une école maternelle et plus tard d'un groupe scolaire (impliquant la fermeture de l'école de Couziers), l'organisation d'un ramassage et la gratuité des livres pour les enfants verront le jour pendant ses premiers mandats ainsi que l'aménagement de l'île du mûrier aujourd'hui Espace loisirs du Portal.

Des bâtiments seront réhabilités suite au legs de Madame Rossignol-Lescurat décédée en 1988, dont plusieurs structures à vocation sociale telle qu'une seconde salle des fêtes (salle du pressoir) et une bibliothèque. Un terrain également légué permettra la construction d'une résidence pour personnes âgées (hameau Rossignol).

Le passage dans le 21^e siècle se fera sous les mandats de Jean Claude BONNORON, élu les 23 juin 1995 et 23 mars 2001. Une salle « d'équipements sociaux à vocation spécialisée » (salle de sports) sera construite, le gaz de ville et l'enfouissement des réseaux effectués, l'église et la mairie rénovées, la nouvelle station d'épuration envisagée. Le

jardin du souvenir, la place des anciens combattants et la place du café du centre seront réalisés.

Du début du XIX^e siècle à la fin du XX^e siècle ce sont donc 22 maires qui ont officié pour la commune de Vars, certains pour des mandats très courts d'autres à plusieurs reprises renouvelés suite à des élections successives ou non.

Documentation : Archives de Vars.

Liste des électeurs, Procès-verbal de délibérations du conseil municipal.

DÉPARTEMENT
Charente

ARRONDISSEMENT
Angoulême

COMMUNE
Vars

OBJET :
Destitution de prix aux élèves des écoles

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de *Vars*

Séance ordinaire du *13* juin 19*16*

L'an mil neuf cent *seize*, le *treizième* du mois de *juin*, à *huit* heures du matin

Le Conseil municipal de la commune de *Vars* dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. *Cousten Hain* pour la session (1) *ordinaire de Vars*

PRÉSENTS : MM. *Cousten Hain, Bois, Argout, Favrais, Clerfeuille, Warochin, Espuon, Valliteau*

formant la majorité des membres en exercice (*)

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. *Clerfeuille* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président *expose au Conseil à faire connaître son avis au sujet de la restitution de prix aux élèves des écoles communales.*

Le Conseil, après avoir délibéré, a tenu compte pour l'année dernière, qu'il n'y a pas lieu de voter un

(1) Ordinaire de février, de mai, d'août ou de novembre, ou pour la session extraordinaire.

Les délibérations municipales deviennent valables par cette formule : Fait et délibéré à... les jours, mois et an susdits, et sur l'extrait en double. Ont signé au registre MM. Pour extrait conforme. — Le Maire

(Cachet de la Mairie)

M. P. P. E. Cousten, Angoulême

Délibération du conseil municipal, voilà 100 ans.

Le conseil municipal renonce à la "distribution des prix sauf pour les élèves du certificat d'études"